

**Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 23 MAI 2019**

PBA, DPO, GPR

Invité(s)

Présents:

Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT  
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE  
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT  
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif - HAUTRAGE  
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE  
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES  
Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE  
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. - NAMUR  
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE  
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE  
Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité – MONS  
Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Responsable d'exploitation – VILLEROT  
Monsieur Nicolas DOUILIEZ, YARA Tertre S.A. Conseiller en Prévention - TERTRE  
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR  
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -  
Province du Hainaut.

Excusés:

Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN  
Monsieur Guy LELOUX, - BAUDOUR  
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS

## **Premier point:**

### **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance et signale les membres excusés ainsi que la démission de son poste d'Echevin de Monsieur F. ROOSENS. Il appartient à la ville de désigner la personne qui le remplacera.

Faisant suite aux élections, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du groupe des riverains. La liste de distribution a été actualisée en fonction. Merci de signaler les éventuelles personnes qui ne seraient plus membres de ce comité et qui apparaissent encore dans la liste de distribution.

Il rappelle qu'un Comité d'accompagnement se définit comme étant un organe de dialogue entre les entreprises, les autorités publiques et la population (riverains) à l'égard d'un projet autorisé.

Son rôle consiste principalement à permettre l'information mutuelle de ses parties et à régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation. Il n'a pas pour mission de contrôler l'entreprise (mission qui revient au Département de la Police et des Contrôles du Service public de Wallonie).

Pour rappel, le fonctionnement général est le suivant: un procès verbal provisoire de la réunion est rédigé et communiqué aux personnes présentes pour remarques, ajouts ou retraités dans les meilleurs délais. Sans retour des intervenants dans un délai de 15 jours à dater de sa réception, il est validé automatiquement. Le procès verbal amendé s'il échait, sera ensuite communiqué à l'ensemble des membres du comité avec la convocation de la réunion et fera l'objet d'une approbation en séance. Pour mémoire, sauf demande expresse, l'ensemble des communications et des envois s'effectue par courriel.

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 est approuvé et peut être rendu public.

Pour mémoire le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant:

**-le jeudi 05 septembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 12 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

Après un rapide tour de table de présentation et avant d'aborder l'ordre du jour, le président remercie les entreprises Yara, Dow et Prince d'avoir convié les membres de l'assemblée "anciens et nouveaux" à la visite organisée le 17 mai à l'occasion du centenaire de la fédération de l'industrie chimique.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

**Deuxième point:**

**Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1).

**-Pour COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note**

A la question de Monsieur PRIMOSIG, Monsieur HULOT explique que l'étude de caractérisation n'aboutira pas nécessairement à un plan d'assainissement, mais plus à des mesures de monitoring. Les résultats de l'étude sont attendus fin juin et permettra de déterminer de la nécessité éventuelle d'un permis unique vs permis d'environnement en regards de ce qui a été indiqué dans la note et notamment du renouvellement du permis.

En réponse à la question de Madame STINCHEDDU, Monsieur VERSCHUERE indique Oilco dépend de la SRWI et du groupe SUEZ.

**-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note**

Pas de question

**-Pour ADVACHEM – /**

Pas de question

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note**

Le président donne lecture de la note

Pas de question

**-Pour PRINCE MINERALS – voir la note**

Le président donne lecture de la note relative au changement du nom.

Pas de question

**-Pour YARA – voir la note**

En réponse à la question de Monsieur PRIMOSIG, Monsieur BAUVIN indique que les 3 arrêts du reforming sont liés essentiellement à des mauvaises manipulations.

Le premier arrêt est dû à un problème sur les pompes d'absorption;

Le second arrêt s'est produit suite à une mauvaise manipulation lors d'une intervention;

Le troisième suite à une erreur d'encodage par l'opérateur en salle de contrôle.

Mais il insiste et attire l'attention sur le fait que l'unité fonctionne bien et est parfaitement

stable.

Concernant la problématique liée à la rupture de la canalisation IDEA, Monsieur PRIMOSIG signale que dans ce cadre a été sollicité, considérant l'urgence impérieuse, une autorisation (par YARA, Prince et IDEA) sur base de l'article 72 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Il s'agit dans des circonstances exceptionnelles et sur rapport favorable du fonctionnaire technique, d'autoriser l'exploitant à déroger temporairement aux conditions d'exploitation.

Compte tenu du caractère redondant, Monsieur PRIMOSIG suggère que si l'IDEA compte remplacer la conduite, il serait utile de penser global et donc de solliciter une demande de permis sur base de la procédure habituelle.

Par ailleurs d'autres questions se posent.

Quid d'effectuer ou pas un diagnostic de l'ensemble de la canalisation?

Monsieur DRAMAIX, s'interroge sur la possibilité de conserver ou pas l'ancienne canalisation en backup / en sécurité afin d'éviter une telle situation?

Monsieur BAUVIN précise qu'il s'agissait d'une rupture purement mécanique (pas de corrosion).

Monsieur DRAMAIX rappelle qu'il y a plusieurs années, des problèmes ont été rencontrés sur la Haine avec les Français suite à des pollutions.

Il est aussi relevé le problème de communication entre les équipes IDEA travaillant sur deux chantiers différents suite au détournement des effluents. Ce qui a engendré une intervention des services de secours.

Monsieur POTTIEZ sollicite, de manière à mieux appréhender la problématique, des informations complémentaires sur : - les différents points de rejet de chaque entreprise ainsi que les conditions imposées pour ceux-ci; - le réseau d'égouttage et demande si l'IDEA pourrait lors d'une prochaine réunion présenter le réseau de collecte des eaux du zoning avec ses tenants et aboutissants.

La question est posée à Madame FINET Directrice Infrastructures Economiques de l'IDEA.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur DOUILIEZ indique que les rejets de YARA font l'objet d'un contrôle permanent journalier (autocontrôle 1/jour) et d'un contrôle trimestriel par un laboratoire extérieur agréé (contrôle 1/trimestre).

En ce qui concerne les rejets ils sont dirigés vers la station de Wasmuel et vers la Haine. Il n'y pas de rejet dans le canal.

Monsieur VOET indique que RENEWI dispose d'un rejet au canal et ce uniquement pour les eaux pluviales.

Madame MICHELON, riveraine habitant à la Rue de la Carbo 31, explique qu'elle a été victime d'inondations dans sa cave avec des dégâts multiples (chaudière, ...).

Ces inondations sont apparues récemment suites aux divers travaux.

Monsieur BAUVIN, signale que lorsque le bassin d'incidence a été utilisé Madame MICHELON a retrouvé dans son puisard, dans sa cave des eaux chaudes provenant de YARA. Des mesures ont été prises, cependant il semblerait qu'il y ait/qu'il demeure un problème en ce qui concerne les égouttages de l'ancien Carcoke.

Monsieur BAUVIN signale que cette situation est apparue suites aux travaux d'aménagement réalisés rue de la Carbo.

Madame MICHELON confirme le constat et indique qu'actuellement elle évacue par pompage dans son puisard environ 6 m<sup>3</sup> d'eau à l'heure vers le terrain de YARA.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Madame MICHELON est invitée à informer de la situation dans un premier temps à Madame FINET de l'IDEA.

Concernant le confinement des terres polluées, Monsieur BAUVIN indique que le chantier avance bien. Cette zone pourrait-être utilisée pour la future Station d'épuration (STEP).

Pour rappel, le président signale (cfr en bleu dans la note des entreprises) que l'IDEA avait obtenu le subside pour réaliser dans le cadre de l'ECOZONING, un pilote de station d'épuration mutualisée. Ce pilote est en service depuis le mois de mars 2018.

-**Le relevé des plaintes** reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (28/02/2019) est repris en annexe. A cela s'ajoute les deux appels pour nuisances sonores référencés par YARA le 25 mars et le 6 mai.

**Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.**

### **Troisième point:**

#### **Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

### **Quatrième point:**

#### **Divers**

Les riverains et les entreprises signalent de nombreux problèmes de mobilité et attire l'attention des autorités concernant le non respect des déviations. Ils attirent l'attention sur l'utilisation par des véhicules lourds de voiries non prévues à cet effet notamment au niveau du pont de Villerot.

Les riverains, images à l'appui (voir annexe 2), s'inquiètent fortement de la situation particulière du pont de Villerot.

Madame LELEUX relayera les informations auprès des autorités communales.

Concernant les nouveaux membres du groupe des riverains, Madame LELEUX, conformément à la délibération du Collège Communal, sollicite l'accord des personnes présentes afin de publier leurs coordonnées notamment sur le site de la Ville afin qu'ils puissent servir de relais pour la population dans le cadre de leur fonction de représentant au sein de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT.

Mesdames MICHELON (Tertre) et STINCHEDDU (Villerot) marquent leur accord pour la publication dans ce cadre spécifique de leurs coordonnées personnelles.

Madame LELEUX adressera un courriel officiel à ce sujet à Monsieur DEGAND et Monsieur LELOUX représentant les riverains respectivement pour Hautrage et Baudour.

Monsieur BAUVIN, annonce qu'il prendra sous peu sa pension et participait à sa dernière réunion ce jour. Il remercie l'ensemble des membres et indique qu'il a beaucoup apprécié le travail constructif effectué au sein de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT.

Le président se joint à l'assemblée pour le féliciter pour ses "nouvelles fonctions", lui souhaiter "bon vent" et le remercie pour l'ensemble de son travail au sein de la Commission.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

-----

Annexe(s):

-Annexe 1 – Note entreprises

-Annexe 2 – Mobilité- Document communiqué par les riverains, photos de la situation 16/05/2019 pont de Villerot